



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 25 septembre 2017

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Motion de l'Assemblée départementale relative au transfert du service des domaines

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

CONSIDÉRANT le rapport n°0 intitulé "Motion de l'Assemblée départementale relative au transfert du service des domaines" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

- Prend acte que par message du 18 août 2017, la Direction générale des Finances Publiques de la Lozère a adressé, à l'ensemble des élus du territoire lozérien, une fiche technique et un courrier relatifs à la réorganisation des services d'évaluation domaniale de la DGFIP. Ainsi, sur la base d'un décret paru le 8 août 2017, l'interlocuteur des usagers lozériens, pour toute question relevant du service d'évaluation des domaines, sera désormais le pôle d'évaluation domaniale (PED) des Finances publiques du Gard situé à Nîmes (situé à 2 h 15 de route à partir de Mende), et ce, dès le 1er septembre 2017.
- Rappelle qu'à plusieurs reprises, les élus ont été amenés à interpeller les représentants de l'État sur l'importance de l'organisation des services publics en territoire rural de montagne et du besoin de maintenir des services publics de proximité, pour les élus et les habitants des territoires ruraux.
- Rappelle que la disparition des services publics concourt à la désertification de ces territoires alors que le maintien et l'accueil de nouvelles populations est au cœur des politiques départementales et intercommunales.
- Rappelle que la nouvelle organisation territoriale qui étend des périmètres géographiques et les compétences, tant au niveau régional qu'intercommunal, ne peut que renforcer le besoin de maintenir des services publics de proximité, pour les élus et les habitants des territoires ruraux. Il s'agit d'un enjeu de l'égalité réelle d'accès aux services publics pour les citoyens et les entreprises sur l'ensemble du territoire national.

L'assemblée départementale, réunie en commission permanente :

- regrette de constater qu'il soit de plus en plus nécessaire de se mobiliser contre le démantèlement des services publics sur le territoire de la Lozère ;
- fait part de son opposition à cette nouvelle organisation, décidée unilatéralement, et sans information préalable des représentants du territoire.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

